

# FICHE N° 28

## RCCI : DE L'IMPORTANCE D'INTERVENIR RAPIDEMENT SUR LES INCENDIES

Il y a quelques jours, un expert de notre laboratoire est intervenu sur un incendie qui datait de juillet 2018. Le site était recouvert d'un mètre de neige. Le feu se charge souvent de détruire une partie des indices et preuves. Toutefois, il est un phénomène ou une pratique qui contribue parfois à détruire les indices et preuves restants, c'est le temps qui s'écoule entre l'incendie et les investigations. Or la tendance actuelle est clairement à l'allongement des délais d'investigations lié à des missionnements tardifs.

Une rapide étude sur les missions confiées à notre laboratoire aboutit aux résultats suivants.

Il y a 10 ans (période 2007-2008), environ 30% des interventions étaient réalisées dans les 15 jours après l'incendie, et 70% dans le mois.

Aujourd'hui (période 2017-2018), moins de 10% des interventions sont réalisées dans les 15 jours et à peine 25% dans le mois.

Il n'est pas rare aujourd'hui d'arriver sur un sinistre après que tout ait été déblayé, un parking souterrain où les véhicules impliqués ont été envoyés à la casse (voir différentes casses de la région), un incendie de tableau électrique où le tableau a été dérobé (pour revente du cuivre), ou que des enregistrements de vidéo surveillance ont été effacés (durée d'archivage généralement d'un mois) etc... Les exemples sont nombreux.

Les éléments de preuves restant exploitables après un incendie sont parfois fragiles et peuvent s'altérer rapidement avec le temps (constatations, témoignages...). Les intempéries, les travaux de déblais, le piétinement des intervenants (on peut parler même de pollution du site dans certains cas), l'altération ou la modification des témoignages contribuent à diminuer les chances d'aboutir à une cause certaine.



La rapidité des interventions RCCI est un facteur important car elle permet en quelque sorte de figer les choses tout en garantissant le contradictoire à venir :

- mesures conservatoires portant sur des appareils ou installations suspectés afin de limiter l'oxydation des pièces métalliques,
- prise de témoignages « à chaud » des protagonistes ou autres témoins, éventuellement sous attestation 202,
- prise de photos des dommages avant dégradation par les eaux de pluies/neige qui pourront être ultérieurement fournies au contradictoire amiable et/ou à l'expert de justice,
- collecte des photos et vidéos prises par les témoins ou systèmes de vidéo-surveillance,
- prise de contact avec les autorités dans la phase initiale de leur procédure (et non une fois que ladite procédure est clôturée),
- prises de prélèvements sous contrôle d'huissier et analyses dans la foulée, étant entendu que les chances de retrouver des traces éventuelles d'accélérateurs diminuent avec le temps. A ce sujet, les opérations de prises de prélèvements respectant le protocole APSAD de 1991 ne peuvent être contestées par un assureur adverse qui n'est pas présent lors des opérations,
- pour les sinistres en centre-ville, examen du contenu évacué par les pompiers avant leur envoi en décharge.



Les possibilités de recours ou de s'exonérer sont multiples en matière d'incendie, et, contrairement à une idée reçue, les chances de succès sont loin d'être négligeables. Dans une fiche précédente, nous présentions les résultats suivants :

- recours ou exonération facile dans 27% des cas,
- recours ou exonération possible mais difficile dans 29% des cas,
- recours ou exonération impossible dans 44% des cas.

Or il est clair que le facteur rapidité d'intervention va influencer sur la qualité du règlement d'un sinistre. Je citerai un assureur au demeurant ami qui, dans ses conférences portant sur les sinistres incendies, conclut généralement par une définition personnelle. Les incendies à fort enjeux financier:

- peu nombreux mais au coût très important,
- complexes et nécessitant une grande maîtrise d'approche,
- approche nécessitant une bonne coordination entre les différents intervenants,
- il y a souvent des recours à subir ou ne pas subir, à exercer ou ne pas exercer,
- et...tout se passe au début.

À Chenôve, le mardi 19 mars 2019.

Frédéric Lavoué  
Directeur du laboratoire

